

L'étude des controverses sociales et scientifiques : L'interdisciplinarité, la vulgarisation et le débat

L'interdisciplinarité

La question de l'interdisciplinarité concerne les scientifiques intéressés par les controverses sociales qui traitent de leur discipline. Elle se construit patiemment avec des disciplines très diverses qui appartiennent aux sciences de la nature, telles la biochimie, la biologie, la chimie, la physique, et aux sciences humaines comme la sociologie, la linguistique ou la philosophie. Ces sciences sont elles-mêmes en mouvement constant, traversées par des théories qui s'affrontent et, en s'affrontant, les font évoluer.

L'*interdisciplinarité* n'est pas la *pluridisciplinarité*. Cette dernière est une juxtaposition de disciplines dans un même lieu d'organisation de la recherche (tels que les pôles d'excellence pluridisciplinaire), mais rien ne dit que cette coexistence amènera les disciplines à s'articuler entre elles, ni même à dialoguer. La raison est ici politico-administrative et non point scientifique.

L'interdisciplinarité est d'un autre ordre : elle exige volonté de faire s'entrecroiser concepts, outils d'analyse, résultats d'analyse et démarches interprétatives, non point pour les marier, mais pour les enrichir réciproquement, chacune gardant son lieu disciplinaire. On parle d'*interdisciplinarité focalisée*, pour désigner des recherches particulières (focalisées) dans lesquelles des disciplines se rencontrent et partagent des concepts, tout en conservant leur spécificité.

On écartera l'argument parfois avancé de la perte de scientificité. Selon certains, la prise en considération des interrogations suscitées par d'autres disciplines ferait perdre en rigueur scientifique. Mais il peut y avoir là, à la limite, une double arrogance :

- l'arrogance de ceux qui voudraient établir une hiérarchie entre disciplines au nom de leur scientificité, en pensant pouvoir désigner la plus scientifique ?

- l'arrogance de ceux qui prétendent qu'on ne pourrait interroger une discipline que quand on est impliqué dedans : soit vous êtes dedans, soit vous êtes dehors, et si vous êtes dehors, vous ne pouvez pas comprendre. Nous pensons que c'est une forme d'ostracisme qui n'a pas lieu d'être dans le monde scientifique.

Le dialogue entre disciplines scientifiques doit être entrepris, aussi bien à l'intérieur d'une même discipline, qu'entre disciplines différentes. Autrement dit, il s'agit de développer et de promouvoir une intra- et une interdisciplinarité.

La question de la vulgarisation scientifique et les effets du débat social

Comme la question de l'interdisciplinarité, la vulgarisation scientifique est aussi une démarche complexe. Elle implique d'étudier les conditions de circulation de la parole scientifique dans l'espace public lorsque celle-ci sort de son champ de spécialité.

Elle n'est pas seulement « un après » de la recherche, confiée à des auteurs de manuels d'enseignement, ou à des journalistes. Il s'agit d'un genre en soi dont les spécificités sont à la fois nombreuses et complexes, tant du point de vue linguistique que du point de vue didactique. La vulgarisation scientifique n'est pas une, elle dépend des destinataires auxquels elle s'adresse et des circonstances dans lesquelles elle se déploie. Les *contrats de parole* ne sont pas les mêmes, selon le public auquel on s'adresse : des chercheurs d'autres disciplines (comme c'est le cas de revues spécialisées telles que *La Recherche*), des élèves ou des étudiants (dans des manuels), le grand public cultivé (dans des

magazines tels que *Science et vie*, ou des émissions de radio telles que *Continent science*), le plus large public (*Ça m'intéresse*). On conçoit aisément que les contraintes et les stratégies ne seront pas les mêmes.

Les effets du débat social

La vulgarisation scientifique s'invite maintenant dans le débat social, et en retour, elle met la science en situation de se poser des questions sur sa finalité et sur ses effets.

Il suffit de se référer aux controverses qui ont eu lieu ces dernières années à propos de la bioéthique, du climat ou du nucléaire. On l'observe aussi dans un domaine éloigné des sciences de la nature, tel que lors du débat sur l'identité nationale avec son cortège de mots tels que « communautarisme », « race », « immigration », « souveraineté », ou « colonisation ».

Ce qui caractérise le débat social, c'est :

1. La diversité des acteurs qui interviennent : des décideurs politiques, des défenseurs d'intérêts économiques, des défenseurs des intérêts de groupes citoyens, des juristes, des intellectuels, des intervenants qui soulèvent des problèmes éthiques, etc.
2. Le mélange des paroles qui peut aussi constituer un piège du débat social. Ce débat peut devenir un lieu où la parole de dénonciation se substitue à la parole d'analyse, la parole de conviction à la parole de responsabilité, la parole polémique à la parole d'examen critique. Bref, ce débat peut devenir un lieu où une parole politique, parfois militante, se substitue à la parole du chercheur.

Par exemple, on le voit avec cette notion de « race » qui est d'autant plus difficile à traiter que, d'une part, elle est l'objet d'approches multiples dans le champ scientifique (biologique, sociologique, anthropologique, etc.) ; et d'autre part, elle est objet de controverses dans le champ médiatique. Tout cela est source d'enrichissement, de bonne démocratie, mais peut aussi se révéler être un piège d'incompréhension et de controverse sans fin.

Si cet entrecroisement de paroles est un fait dans le débat social, si ces paroles doivent exister, voire coexister, elles ne doivent point se confondre dans un même champ d'action sociale car elles appartiennent à des *contrats de parole* différents : le contrat scientifique n'est pas le même que le contrat médiatique, politique ou juridique. Avant d'aborder plus loin cette notion de contrat, mentionnons simplement ci-dessous les principaux d'entre eux qui sont mobilisés dans une controverse :

Le *contrat scientifique* est avant tout un contrat d'étude, d'examen, et son discours est d'analyse critique (interne et externe). Il oblige à l'effacement du chercheur au nom du savoir, avec la dérive possible qui tend à ériger ce savoir en vérité absolue. Son discours est d'argumentation.

Le *contrat politique* se fonde, dans les régimes démocratiques, sur un jeu de pouvoir et de contre-pouvoir, à des fins d'exercice d'un projet de société. Et son discours, qu'il soit institutionnel ou militant, est d'engagement sur des principes, et de décision sur des actions à tenir.

Le *contrat juridique* se fonde (une fois les lois édictées) sur l'application de la loi, et son discours est de coercition, d'accusation et de défense, à travers un jeu d'interprétation de la loi (jurisprudence).

Le *contrat médiatique* est d'information et d'éclairage pour le citoyen, mais dans une situation de concurrence féroce et sous la pression de l'opinion publique et des pouvoirs politiques. Aussi son discours est-il de dramatisation, dans la façon de rapporter les événements, et de polémique dans sa façon d'organiser les débats de société.

Aussi est-il nécessaire d'avoir une vision claire des divers types de parole qui s'instaurent dans une société.

On considérera donc que, dans nos sociétés modernes, on ne peut envisager la question de la recherche scientifique sans prendre en compte le phénomène de vulgarisation scientifique et de débat social. S'il y a derrière tout projet de recherche scientifique une visée d'amélioration du bien-être social, ce projet ne peut s'exonérer d'une réflexion morale. Et, en la matière, celle-ci ne peut éviter de s'exposer dans le débat public.

Or, dans la course au développement technique, sous couvert de progrès scientifique, on part encore trop souvent du principe simpliste selon lequel la recherche scientifique conduit inmanquablement au progrès, ce dernier devenant synonyme de chemin vers le bonheur. Cette vision est le résultat d'un amalgame qui empêche de penser les effets de la recherche scientifique.

Cette question morale est pourtant la grande question que devraient se poser nos sociétés modernes depuis la bombe d'Hiroshima et les « expérimentations » du docteur Mengele, l'Ange de la mort d'Auschwitz.